

ENVIRONNEMENT

Pourquoi des communes éteignent l'éclairage la nuit ?

PICARDIE MARITIME De nombreuses communes de Picardie maritime éteignent leurs lampadaires la nuit.

Une liste que rejoint la commune de Blangy-sur-Bresle, qui éteindra les feux à partir de 23 heures à compter de vendredi 10 juin.

JÉRÉMY HÉBRAS ET NASSÉRA LOUNASSI (AVEC X.T.)

Vingt-trois heures, extinction des feux. Lors de son dernier conseil municipal, la commune de Blangy-sur-Bresle a annoncé sa décision d'éteindre son éclairage public la nuit. La mesure entrera en vigueur vendredi 10 juin. L'équipe municipale a opté pour une extinction des feux entre 23 heures et 4 heures du matin. « Le sujet avait déjà été évoqué il y a 4 ou 5 ans, peu d'élus y étaient favorables. Quand j'ai reposé la question récemment, la plupart était pour. De plus en plus de communes, petites ou grandes, éteignent entre 23 heures et 4 heures. L'éclairage est agréable pour les personnes qui commencent tôt et finissent tard », détaille Eric Arnoux, le maire.

UNE ÉCONOMIE DE « 10 À 15 000 EUROS »
L'ensemble du territoire de la commune est concerné. Lors du mandat précédent, 300 points lumineux au sodium avaient été remplacés par des leds, soit la moitié des lampadaires de la cité verrière. « Avec la hausse des coûts de l'énergie, on cherche tous à faire des économies », note le premier magistrat. Qui estime que la facture d'électricité baissera « de 10 à 15 000 euros » par an. Il avance aussi l'élément de la lutte contre les dérèglements climatiques et la préservation de l'environnement, « qui nous concernent tous ». Lorsque sa commune choisit



Des leds plaquent mieux le flux lumineux au sol que des lanternes au sodium. (Photo d'archives)

la délinquance de nuit a baissé. Est-ce forcément lié ? Je ne sais pas. Mais le constat est là. »

En Picardie maritime, une centaine de communes éteignent la nuit, selon la FDE 80. Dans la réalité, le

majorité des communes concernées sont des villages, mais tous n'éteignent pas sur la même amplitude horaire. À Bailleul, après les économies d'énergie, le but était de « dissuader les jeunes qui

Rue (entre 1 heures et 5 heures) et Limeux (entre 0 h 30 et 4 h 30). Si le maire de Limeux, Arnaud Bihet, a choisi d'éteindre l'éclairage que durant quatre heures, c'est pour « laisser aux habitants le temps de

d'éteindre nuitamment une bonne partie de ses candélabres il y a 4 ou 5 ans, Arnaud Petit, maire de Woincourt, se souvient que les arguments écologiques « portaient moins qu'aujourd'hui, les gens y étaient moins sensibles ». Florent Mortel, chargé d'affaires éclairage public au sein de la Fédération départementale de l'énergie (FDE 80, un syndicat intercommunal qui organise la distribution d'électricité et propose des aides pour les travaux sur l'énergie), confirme : « Avec l'arrivée de nouvelles municipalités en 2020, on sent une plus grande volonté de protéger la biodiversité et la santé. »

PLUS DE 100 COMMUNES ÉTEIGNENT DÉJÀ
Le maire de Woincourt se remémore aussi que « les gens craignaient pour leur sécurité. Sauf que depuis que les lumières sont éteintes, la gendarmerie nous a indiqué que

nombre est sans doute plus élevé, le syndicat intercommunal ne disposant pas de données pour l'ensemble de ses communes. Toutes les collectivités n'adhèrent pas non plus à la FDE. L'écrasante ma-

jouaient au football tard le soir de continuer », explique Fabrice Frion, le maire. Les rues sont donc plongées dans le noir à partir de 22 heures, et jusqu'à 6 h 15. La plus petite amplitude est pour

rentrer du travail et de repartir » et pour favoriser « le bien-être des personnes âgées désireuses d'avoir de la lumière tard ». Neuilly-le-Dien éteint, elle, ses lumières de 21 h 30 pour ne les rallumer qu'à 6 h 45. ■

Encore éclairées la nuit mais jusqu'à quand ?

Abbeville a fait le choix de maintenir la ville éclairée la nuit. Essentiellement pour des raisons de sécurité. « Il y a un besoin d'éclairage des rues, au vu de la taille de la commune », souligne le maire, Pascal Demarthe. Mais en vue de réaliser des économies d'énergie, la collectivité a initié un plan pluriannuel de remplacement progressif des luminaires par de l'éclairage à led. En 2022, la Ville a ainsi affecté un budget de 600 000 euros pour ces travaux, à quoi il faut ajouter 428 000 euros pour l'enfouissement des réseaux. À 10 kilomètres d'Abbeville, le bourg de Pont-Rémy est lui aussi éclairé la nuit. « Notre population y est habituée », signifie la maire, Annie Roucoux. Pour autant, il y a quatre ans, les élus ont décidé de mettre en place un système permettant une baisse de l'intensité lumineuse. À la fois pour des

raisons économiques et écologiques. Un premier pas avant une réflexion plus poussée sur l'intérêt ou pas de maintenir ce dispositif. « On va en parler au conseil municipal. D'autant que l'on prévoit d'installer treize caméras de vidéoprotection. » La commune de Fort-Mahon, aussi, s'interroge sur la nécessité ou pas de maintenir un éclairage la nuit, et devrait étudier la question l'hiver prochain. Car, alors que la haute saison approche, difficile d'imaginer laisser la commune dans le noir le plus total. « On a une grosse activité avec des établissements qui ferment tard. Il faut penser aux saisonniers qui repartent dans la nuit, aux gens qui regagnent Pierre et vacances à pied ou à vélo », rapporte Alain Baillet, le maire. Au Crotot, la question ne se pose pas pour le moment, l'éclairage nocturne reste de mise.

3 QUESTIONS À...



FLORENT MORTEL
CHARGÉ D'AFFAIRES ÉCLAIRAGE PUBLIC À LA FDE 80



« La lumière augmente la fatigue »

Les communes qui éteignent la nuit sont-elles celles qui n'ont pas de leds ?

Pas nécessairement. Une commune qui éteignait la nuit avant de passer à l'éclairage led continue de le faire après. Globalement, pour une commune ayant des lanternes au sodium, éteindre chaque nuit pendant six heures représente une économie d'énergie équivalente à celle du passage en leds.

Les leds sont-elles moins nocives pour la biodiversité ?

Contrairement aux lanternes au sodium, dont le flux lumineux est diffus, les leds plaquent leur flux vers le sol, sur une zone délimitée. Mais il faut être attentif à la température de la couleur aussi. Un orange sera préférable, car semblable au coucher du soleil. Une led avec une température plus froide sera plus nocive.

L'éclairage a-t-il d'autres impacts que sur la faune nocturne ?

Un rapport de 2019 de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a décrit les effets perturbants de la lumière sur le sommeil. Elle affecterait la régénération des cellules pendant la nuit, augmentant la fatigue et le risque de développer certains cancers. D'autre part, si un conducteur passe de nuit dans un village fortement éclairé, sa pupille va se rétracter. À la sortie du village, sa pupille va rester rétractée quelques instants et il risquera de mal voir un animal qui traverserait la route à ce moment-là. Enfin, les automobilistes ont tendance à rouler moins vite dans une commune non-éclairée.